PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

www.parcoursup.fr

2021-2022



124, boulevard de Strasbourg 94 140 Nogent-sur-Marne

> Tél. 01.48.76.04.10 Fax. 01.48.76.66.34

E-mail: cio.nogent@ac-creteil.fr

Corine Tissier, Psy EN EDO reçoit les élèves et les familles

au lycée : lundi (après-midi)

mardi (journée)

+ ½ journée variable

au CIO: mercredi (après-midi)

corine.tissier.psyen@gmail.com

Horaires d'ouverture:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 9h-12h30 et 13h30-17h et jusqu'à 19h le mercredi (excepté pendant les vacances scolaires)

SOMMAIRE

- Formations concernées
- Ocalendrier et moteur de recherche
- **Stape** A 20 janvier > 29 mars : Saisie des vœux (statut étudiant)
- **Section 2 Étape B** -20 janvier > 07 avril : Finalisation des candidatures et validation des vœux
- © Étape C 02 juin > 15 juillet: Réception des propositions d'admission, réponses par les candidat · es et inscription dans les établissements
- **\odot Étape D** 23 juin > 16 septembre : Phase complémentaire & CAES
- Dossier Social Etudiant
- Annexes

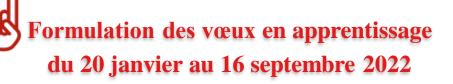
Parcoursup concerne

- Les formations non sélectives:
 - Licences universitaires, dont parcours PASS et L.AS •
- Les formations sélectives:
 - CPGE ●
 - BUT ●
 - BTS
 - DN MADE et autres formations artistiques ou de la culture (en école d'art ou de design)
 - Écoles d'ingénieurs ou de commerce
 - Écoles d'architecture
 - Écoles « vétérinaire »
 - Cursus master en ingénierie (CMI)
 - Formations paramédicales (en IFSI ou en écoles) et en travail social (en EFTS ou en écoles)
 - Licences sélectives (à capacité contrainte, double licence, licence professionnelle...)
 - Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)
 - IEP de province et dans le réseau « Sciences Po » (hors Paris) •
 - Formations en sport (DEUST; BPJEPS...)
 - quelques formations ou mentions complémentaires, etc.
- Des formations en alternance
 - BTS
 - BUT, etc.

PHASE PRINCIPALE

Le calendrier 2022 en 3 étapes

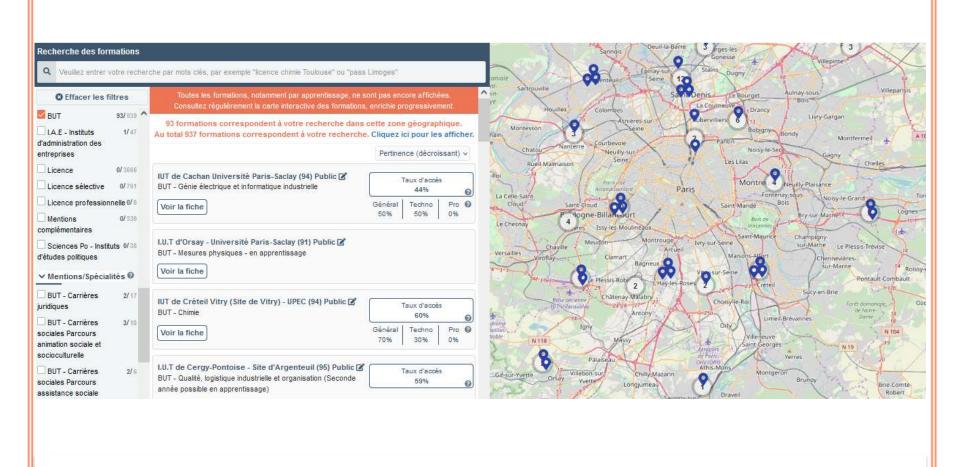




MOTEUR DE RECHERCHE



MOTEUR DE RECHERCHE



Étape A Inscription et saisie des candidatures du 20 janvier au 29 mars

- 1 Création du dossier électronique en indiquant
 - Numéro INE (Identifiant National Élève)

INE
Identifiant National Élève =
10 chiffres + 1 lettre

- Courriel valide (obligatoire)
- Numéro de téléphone portable (recommandé)

(Avis d'imposition des parents pour la simulation de bourse)

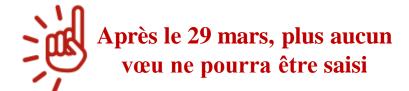
Attribution
d'un numéro d'inscription et
choix d'un mot de passe
nécessaires pour chaque connexion

Inscription et saisie des candidatures du 20 janvier au 29 mars

- 2 Saisie des vœux
 - ✓ Qu'est-ce qu'un vœu?
 - 2 types de vœux
 - > vœu « simple », soit une spécialité + un établissement
 - vœu « multiple », soit un vœu « spécialité »,

composé de plusieurs sous-vœux « établissement »

- ✓ Combien de vœux et sous-vœux?
 - ➤ 10 vœux maximum (multiple ou non) en formation sous statut étudiant
 - > 20 sous-vœux maximum
- ✓ Formulation sans hiérarchisation





Inscription et saisie des candidatures du 20 janvier au 29 mars

VŒU MULTIPLE ?

- Les principes communs aux vœux multiples :
 - > un vœu multiple ne compte que pour un seul vœu dans le total des vœux d'un candidat
 - > le candidat peut choisir de candidater sur tout ou partie des sous-vœux qui composent le vœu multiple
 - > les sous-vœux d'un vœu multiple ne sont pas ordonnés
 - > le candidat peut recevoir autant de propositions d'admission qu'il a formulé de sousvœux dans le vœu multiple.

Inscription et saisie des candidatures du 20 janvier au 29 mars

Exemple de vœux multiples en BTS et BUT

- Les **BTS** et les **BUT** sous statut d'étudiant sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale**. Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu du vœu multiple
- O Pour demander une spécialité de BTS ou de BUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut sélectionner **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Exemple:

- Vœu BUT « Génie Mécanique et Productique » à l'IUT de Cachan l'IUT d'Évry soit 3 sous-vœux l'IUT de Saint-Denis

-Vœu BTS « Conception de Produits Industriels » aux lycées

Dorian (Paris)
L. Armand (Nogent)
Diderot (Paris)
Voillaume (Aulnay)
soit 4
sous-vœux

Au total 2 vœux mais 7 candidatures

Inscription et saisie des candidatures

du 20 janvier au 29 mars

Exemple de vœux multiples en CPGE

- **OLes CPGE sont regroupées par voie à l'échelle nationale.**
- ♦ La demande d'une CPGE d'un même établissement avec **ET** sans internat compte pour un seul sous-vœu.
- Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut sélectionner jusqu'à 10 sous-vœux maximum.
- **Exemple:** 1 vœu CPGE « MPSI » (Mathématiques, physiques et sciences de l'ingénieur)

Au lycée A à Paris sans internat

Au lycée B à Paris sans internat

Au lycée C à Marseille

- . Avec internat
- . Sans internat

Au lycée D à Rouen

- . Avec internat
- . Sans internat

soit 1 vœux et 4 sous-vœux (ou 4 candidatures)

Inscription et saisie des candidatures du 20 janvier au 29 mars

Questionnaire d'auto-évaluation obligatoire pour

- la licence de Droit
- 14 licences de sciences (informatique, mathématiques, physique, chimie, physique-chimie, SV, ST, SVT, électronique-énergie électrique et automatique, mécanique, génie civil, sciences & technologie, sciences pour la santé et sciences pour l'ingénieur)
- Résultats non transmis aux établissement, mais attestation de passation à verser au dossier de candidature

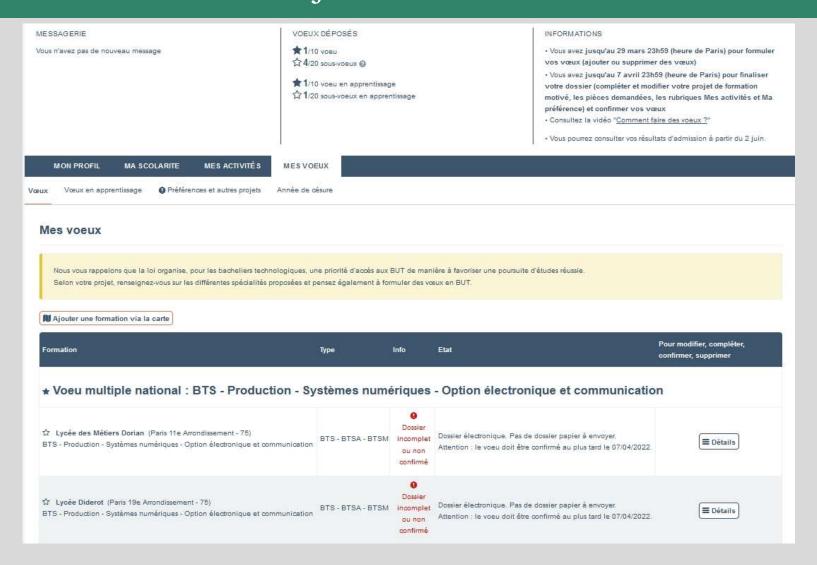
♦ Spécificités pour la voie professionnelle et technologique en STS et BUT

- un nombre de places en BTS est réservé aux bacheliers professionnels
- un nombre de places en BUT est réservé aux bacheliers technologiques

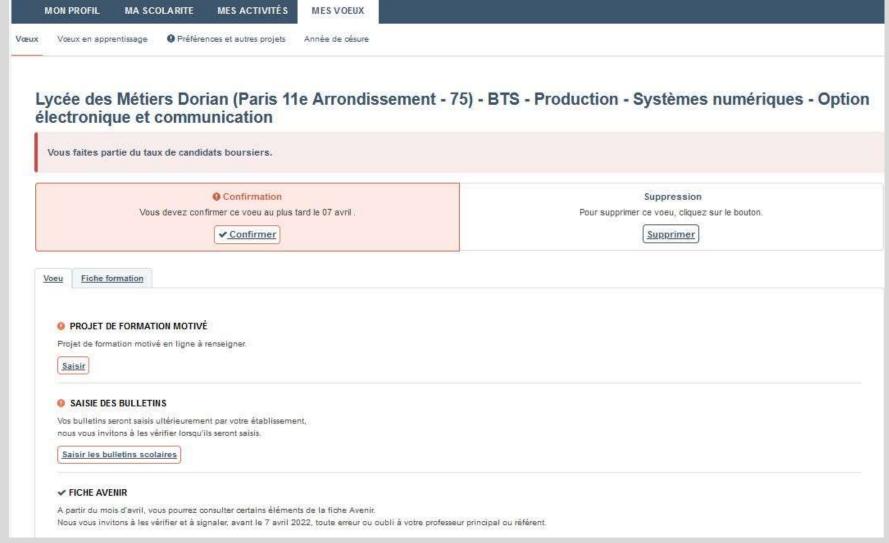
O Année de césure directement après le bac

- possibilité de suspendre temporairement une formation pour une durée **allant d'un semestre à une année universitaire**
- la **demande** de césure est faite **lors de la saisie des vœux**, mais l'information est portée à la connaissance de l'établissement lors de l'inscription administrative
- la césure n'est **pas** accordée **de droit** et un entretien peut être organisé avant décision et signature d'une **convention entre le candidat et l'établissement**
- le lycéen est bien **inscrit dans la formation**, bénéficie du **statut étudiant** pendant toute la période et a un **droit de réintégration** à l'issue de la césure

Inscription et saisie des candidatures du 20 janvier au 29 mars



Inscription et saisie des candidatures du 20 janvier au 29 mars



Étape B

Finalisation des dossiers de candidature et validation des vœux du 20 janvier jusqu'au 07 avril



- Les informations obligatoirement transmises dans l'espace « Préférences et autres projets »
- Les notes de 1ère et terminale
- ◆ La fiche Avenir transmise par le lycée : résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement
- Attestation des passations des questionnaires d'auto-évaluation (pour certaines licences)
- ◆ Autres pièces possibles: fiche de liaison facultative pour les jeunes en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé; CV pour les futurs apprentis, etc.
- CONFIRMATION EN VALIDANT LES VŒUX



Après le 07 avril, tout vœu non validé sera supprimé



Réception des réponses, acceptation des propositions et inscription du 2 juin au 15 juillet

- **Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer)?**
 - Les candidates reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu : chaque fois qu'un choix entre plusieurs propositions est fait, cela libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres postulantes en liste d'attente
 - Les candidat·e·s doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans leur dossier

Proposition·s d'admission:

- les 2, 3 & 4 juin >>> réponse au plus tard le 6 juin
- après le 6 juin >>> délai de réponse J+1



En l'absence de réponse dans le délai imparti, la proposition est retirée.

Après obtention du baccalauréat, en juillet > inscription administrative

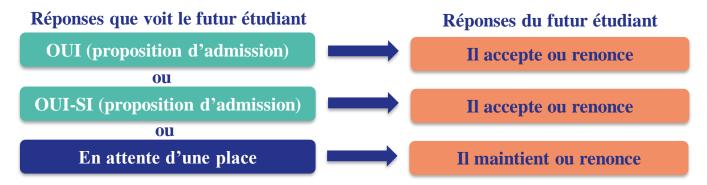


Réception des réponses, acceptation des propositions et inscription du 2 juin au 15 juillet

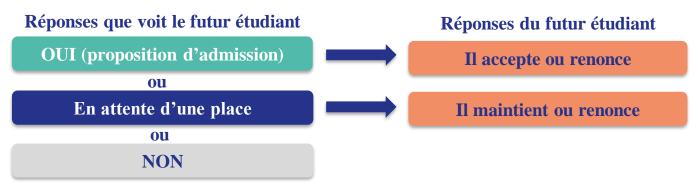
Formations sélectives en initial (CPGE, BTS, BUT, IFSI)	Formations non sélectives (licence, PASS)
 « OUI » « OUI, en attente d'une place » « NON » 	• « OUI »
Formations sélectives en apprentissage (BTS, BUT,)	« OUI, en attente d'une place »« OUI-SI »
 « OUI, sous réserve de la signature d'un contrat » « NON » 	

Réception des réponses, acceptation des propositions et inscription du 2 juin au 15 juillet

Pour une formation non sélective (licence, PPPE, PASS)



Pour une formation sélective (CPGE, BTS, BUT, IFSI, écoles...)



Réception des réponses, acceptation des propositions et inscription du 2 juin au 15 juillet

Les réponses de l'élève dépendent des réponses qui lui sont faites :

- **♦ Pour chacun des vœux pour lesquels il a reçu un « OUI » ou un « OUI-SI » :**
 - > il peut répondre « OUI j'accepte la proposition d'admission »
 - > S'il le souhaite, il peut conserver un ou plusieurs vœux en attente en « conservant » ce(s) vœu(x), sans quoi ils sont supprimés.
 - > Conséquences de l'acceptation d'une proposition d'admission :
 - autres propositions d'admission sont supprimées instantanément, sauf les vœux en attente maintenus
 - Sa place dans la formation est définitivement attribuée (sauf s'il y renonce ultérieurement) et il doit procéder à son inscription administrative
 - > il peut répondre « NON, je renonce à la proposition d'admission »
 - Cela supprime instantanément la proposition d'admission, la place étant libérée pour un autre lycéen.
- Pour chacun des vœux pour lesquels il a reçu un « LISTE D'ATTENTE » :
 - > il peut répondre « je renonce à ce vœu » ou « je conserve ce vœu » dans l'espoir d'être finalement pris.
- Pour chacun des vœux pour lesquels il a reçu un NON : il n'a pas à répondre.

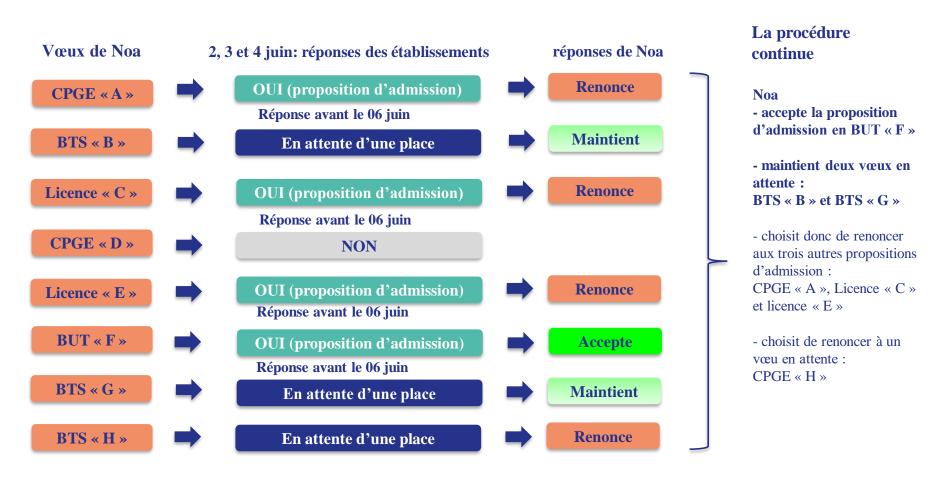
Réception des réponses, acceptation des propositions et inscription du 2 juin au 15 juillet

Illustrations de ces principes :

- Si Loan reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si) et des listes d'attente :
 - > il accepte la proposition (ou y renonce)
 - > s'il le souhaite, il conserve tout ou partie de ses autres vœux en attente
 - > il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée et procède, après obtention du baccalauréat, à son inscription définitive
- Si Mady reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si) et des listes d'attente:
 - > elle doit accepter <u>une seule proposition</u> parmi celles-ci et renoncer aux autres propositions d'admission qu'elle a reçues
 - > si elle le souhaite, elle conserve tout ou partie de ses autres vœux en attente
 - > elle **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée et **procède**, après obtention du baccalauréat, à son inscription définitive
- Si Kim ne reçoit que des réponses « en attente » :
 - > elle attend que des places se libèrent grâce aux désistements des autres candidats
- Si Yaël ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)
 - > dès le 23 juin, il fait des vœux (10 maximum) en « Phase complémentaire » pour ensuite, le cas échéant, solliciter la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur) en vue de lui faire d'autres propositions de formation à partir du 1 juillet

Réception des réponses, acceptation des propositions et inscription du 2 juin au 15 juillet

Noa a fait 8 vœux, tous confirmés. Elle.il prend connaissance des décisions des établissements



Réception des réponses, acceptation des propositions et inscription du 2 juin au 15 juillet

♦ Le 15 juin, Noa reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BTS « G », vœu maintenu en attente :



Noa

- accepte la proposition d'admission au BTS « G ».
- renonce donc au BUT « F » qu'il avait précédemment accepté
- renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car cela l'intéresse moins que le BUT « G »
- Doit s'inscrire administrativement au BUT « G » une fois les résultats du baccalauréat connus.



Étape D

Procédure complémentaire du 23 juin au 16 septembre

- > Quand? Dès la fin des épreuves écrites du baccalauréat
- > Quoi ? Les candidats, n'ayant obtenu aucune proposition d'admission lors de la procédure initiale, ont la possibilité de formuler de nouveaux vœux dans une procédure complémentaire <u>sur places vacantes</u>
- > Nombre de vœux ? 10 vœux sur des places disponibles

Étape DProcédure complémentaire A partir du 02 juillet

Solliciter l'accompagnement des CAES

A partir du 2 juillet 2021, chaque académie met en place une commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) présidée par le recteur de région académique pour accompagner les candidats sans proposition d'admission qui souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur à la rentrée.

Qui est concerné par la CAES?

Cet accompagnement est proposé aux candidats qui préparent ou ont obtenu un baccalauréat français (ou diplôme équivalent) au cours des quatre dernières années (entre 2017 et 2021).

Comment saisir la CAES ?

Les candidats peuvent solliciter la CAES de leur académie en cliquant sur le bouton « *je sollicite la CAES* » dans leur dossier Parcoursup disponible à compter du 2 juillet.

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

pour toute demande de bourse et de logement et autres informations sur de la vie étudiante

Les aides sont attribuées en fonction de 3 critères:

- > revenus du foyer
- > nombre d'enfants à charge de la famille
- > éloignement du lieu d'étude

Du 20 janvier au 15 mai 2022

messervices.etudiant.gouv.fr

Des services répondre à vos questions tout au long de la procédure

- > Le numéro vert (à partir du 20 janvier) : 0 800 400 070
- ➤ La messagerie contact depuis le dossier candidat
- Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils:



S'INFORMER...

- > En CIO:
 - 124, boulevard de Strasbourg Nogent sur Marne
 - autres > https://orientation.ac-creteil.fr/les-cio/
- > Lors de JPO (en présentiel/en virtuel) et/ou journée d'immersion
- **En consultant**
 - les sites des établissements
 - le site de l'ONISEP

Merci pour votre attention et votre participation



Je demeure à votre disposition pour de plus amples informations via pronote ou par mail à corine.tissier.psyen@gmail.com

Bonne fin de soirée!

ANNEXES

VŒU MULTIPLE = 1 vœu avec plusieurs vœux

Formation	Vœu/Sous-vœux	
BTS/BTSA*, BUT*, DN MADE, EFTS * Tps plein ou alternance	 À l'échelle nationale Jusqu'à 10 sous-vœux maximum/spécialité, comptables dans les 20 maxi. 	
CPGE	 À l'échelle nationale Une demande avec et sans internat compte pour 1 sous-vœu Jusqu'à 10 sous-vœux maximum/ spécialité, comptables dans les 20 maxi. 	
PASS Ile-de-France	 À l'échelle régionale Chaque UFR correspond à 1 sous-vœu Nombre de sous-vœu pas limité ni décompté du nombre maximum de sous-vœux 	
Écoles d'ingénieurs, de commerce et de management	 1 vœu « concours », chaque école correspond à 1sous-vœu. Nombre de sous-vœu pas limité ni décompté du nombre maximum de sous-vœux. 	
IEP & réseau « Sciences Po »	 1 vœu « concours », chaque institut correspond à 1sous-vœu. Nombre de sous-vœu pas limité ni décompté du nombre maximum de sous-vœux. 	
IFSI et autres formations paramédicales	 À l'échelle territoriale 5 vœux maximum par type de formation. Nombre de sous-vœu pas limité ni décompté du nombre maximum de sous-vœux. 	
DCG	 À l'échelle nationale Jusqu'à 10 sous-vœux maximum 	



L'tudes de sant

Quelle que soit la voie choisie, l'étudiant·e dispose de deux chances pour candidater aux filières de santé tout au long du parcours

Une licence avec un «accès santé» (LAS) Comment ca marche? Le lycéen choisit la licence qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose un « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (médecine, maïeutique, odontologie ou pharmacie) Au sein de cette licence, il suit aussi des enseignements liés à un « accès santé» S'il valide S'il ne valide pas sa 1^{re} année. sa 1^{re} année de LAS. il peut candidater dans la ou les filières il ne peut pas candidater aux filières de santé qui l'intéressent de santé (validation = 60 ECTS validés) OU Il est admis en 2ª peut redoubler Il poursuit en 2* Il peut se régrienter année dans la filière cette 1^{ss} année année de LAS dans une autre de santé qui l'intéen licence sans licence via

A savoir : Si l'étudiant valide sa 1th année (PASS ou LAS1), il peut également être admis en 1th ou 2th année dans une formation paramédicale à l'exception de masso-kinésithérapie. Les modalités d'admission sont fixées par chaque établissement dispensant ces formations

Et, s'il le souhaite,

il candidate à

nouveau aux études

de santé après avoir

validé cette année

ou l'année suivante

« l'accès santé »

S'il valide sa L1, il peut

poursuivre en LAS2 et donc

candidater de nouveau aux

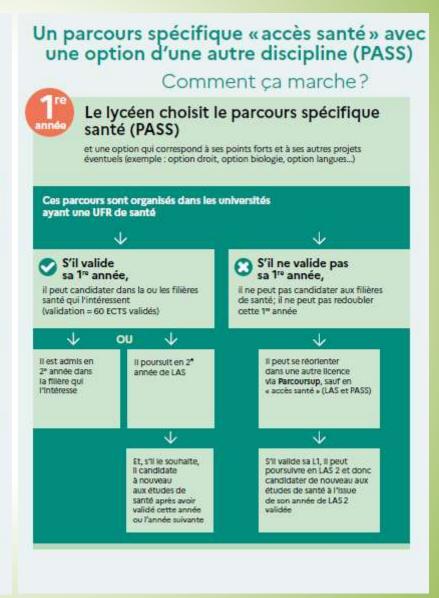
études de santé à l'issue

de son année de LAS2

validée

Parcoursup, sauf en

« accès santé » (LAS et PASS)





Je suis en terminale et je veux faire des études de kinésithérapie

Quelles formations me sont proposées par les universités ?

Trois exemples

Une licence STAPS ou biologie

Annabelle aimerait être masseuse-kinésithérapeute et s'intéresse au sport



parcoursup

Elle choisit une licence de STAPS qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui permet, selon ses résultats en licence, d'accèder aux études de kinésithérapie









* selon les possibilités offertes per les universités

Le DUT (Diplôme Universitaire Technologique)

est devenu le BUT (Bachelor Universitaire Technologique)



Formation

- * en 3 ans de niveau 6 (180 RCTS), avec validation du DUT à l'issue de la 2^e année
- Comprenant

entre 1800h (services) et 2000h (production) d'enseignement

- + 600h de projet tutoré
- + 22 à 26 semaines de PFMP
- 24 spécialités et plus de 80 parcours: fiches-diplômes sur https://but.iut.fr/



MP2I

(mathématiques, physique, ingénierie, informatique)

Enseignements	ta semestre	2º somestre	
		Option info	Optio Sti
Mathématiques	12 h	12 h	12 h
Physique - chimie	6 h 30	6h30	8 h 30
Informatique	4 h	6 h	2 h
Sciences industrielles de l'ingénieur	2 h	15-51	4 h
TIPE	_	2 h	2h
Français, philosophie	2 h	2 h	2 h
LV1	2 h	2 h	2 h
EPS.	2 h	2 h	2 h
LV2 (facultative)	2h	2 h	2h

- adapté aux élèves de baccalauréat général ayant les spécialités Mathématiques et NSI
- l'enseignement de physique s'appuie sur le programme de physiquechimie de première

Nouvelles CPGE



(économique et commerciale, voie générale)

- Un enseignement de mathématiques en terminale est souhaité mais non obligatoire (spécialité ou option)
- ❖ Outre un bon niveau en mathématiques, des résultats satisfaisants dans les disciplines littéraires (français, philosophie, langues, histoire et géographie) sont attendus
- Organisation:
 - Tronc commun: français et philosophie (6h), LV1 & LV2
 (6h)
 - 2 cours obligatoires:

Mathématiques approfondies ou Mathématiques

appliquées



Hist., Géo. Géopol. du monde contemporain

ou

Eco., Socio. et Hist. du monde contemporain





- * Un vœu unique « Ecoles vétérinaires nationales », avec des choix d'écoles non comptabilisés dans les 20 sous-vœux
- Un lien sera fourni pour un accès direct au site « Concours Véto Post-bac » et création automatique d'un compte
- Un certificat sera délivré (en pdf), après le questionnaire obligatoire de pré-orientation, pour pouvoir valider ce vœu
- Parcours conseillé pour la formation:
 - en première: SVT (ou Biologie-Ecologie), Physique-chimie et Mathématiques
 - en terminale: SVT (ou Biologie-écologie), complété de l'enseignement de spécialité Physique-chimie, de l'enseignement de spécialité Mathématiques ou, éventuellement, d'un autre enseignement de spécialité de leur choix et de l'option Mathématiques complémentaires.
- **Pour plus d'information:**

https://concours-veto-postbac.fr/local/mcms/index.php?p=pres-concours-veto-post-bac



CMI

Les CMI (cursus master en ingénierie) du réseau Figure® s'adressent aux bacheliers généraux avec spécialités scientifiques, STL ou STI2D selon le CMI visé.

L'entrée est **sélective:** sur **dossier** (résultats de 1re et Terminale, niveau d'anglais, appréciations des enseignants, lettre de motivation) et **entretien** avec les responsables du cursus.

Pour plus d'information: https://reseau-figure.fr/

IEP

L'entrée est sélective:

- ✓ Sciences Po Paris, Bordeaux et Grenoble ont opté pour une première phase de sélection sur dossier, suivie d'un entretien oral ou épreuve écrite.
- ✓ Réunis au sein du Réseau ScPo, les IEP d'Aix en Provence, Lille, Lyon, Rennes, St-Germain-en-Laye et Toulouse organisent un concours commun.

Autres Formations

DN MADE

- ✓ Le DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design) a pour but l'acquisition de connaissances et de compétences professionnelles dans les différents champs des métiers d'art et du design. En 3 ans, le cursus prévoit une spécialisation progressive et une individualisation du parcours.
- ✓ Il couvre **14 mentions** : animation ; espace ; événement ; graphisme ; innovation sociale ; instrument ; livre ; matériaux ; mode ; numérique ; objet ; ornement ; patrimoine ; spectacle.



Autres Formations

PPPE (Parcours préparatoire au professorat des écoles)

- ✓ cours dispensés au lycée et à l'université
- ✓ approfondissement après le baccalauréat leur culture générale et les matières fondamentales au métier de professeur tout en préparant leur licence.
- ✓ découverte du métier grâce à des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire en L1 et L2, et une expérience à l'étranger avec un stage de mobilité internationale en L3
- ✓ Poursuite vers le master MEEF mention premier degré pour finaliser leur formation et présenter le concours.

